

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
MARDI 05 JUILLET 2016**

Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 05 juillet 2016, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonier, maire.

Étaient présents : MM. Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Patricia Portal-Baptiste, Solange Falgon, Pierre Helleputte, Eric Tauleigne, Michel Tallobre, Suzanne Tourette et Pascal Garnier.

Étaient excusés : Eric Jacob et Alain Bernard qui avaient respectivement donné pouvoir à Patricia Portal-Baptiste et à Dominique Charretier.

Étaient absents : Jamon Jean-Michel

Secrétaire de séance : Jean Borie a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Délibérations :

Objet : Requalification du carrefour rue du mont Bar à hauteur de la Poste : choix de l'entreprise, demande de subvention :

Joseph Ampilhac, rappelle au conseil que dans le cadre de la revitalisation du bourg, il convient de conforter la centralité des équipements publics (Poste, office de tourisme, école, mairie...) et de développer l'accès piétons au centre ancien pour inciter à la déambulation dans le village et éviter de s'y rendre en voiture.

Pour cela, l'espace délaissé en contre-bas de la RD13 à hauteur de la Poste va être transformé en parking avec un traitement paysager qualitatif, sécurisé et accessible (murs de soutènement en basalte, fleurissement, nouvelle signalétique, places PMR...)

Le choix des stationnements le long de la route départementale s'est porté sur un parking longitudinal plus sécurisant que le stationnement en épi. La requalification de l'espace permet de créer environ 25 places en comptant l'aménagement de l'actuel terrain de jeux.

Pour la réalisation de ces travaux, trois entreprises ont été consultées, après analyse et avis de la commission d'appel d'offres, il en ressort que l'offre de l'entreprise la plus qualifiée techniquement et la plus avantageuse est celle de Chambon SA de Paulhaguet pour 46 156€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise Chambon SA pour 46 156€ HT et de demander les subventions les plus larges possibles au Conseil général au titre du fonds 199 lorsque les résultats de l'étude de faisabilité confiée au bureau structure B. Rochard seront connus.

Objet : Révision AVAP : choix du bureau d'études, demande de subventions :

M. le Maire expose au conseil que suite à la consultation engagée le 29 mars 2016 pour la mise en révision de l'AVAP, cinq bureaux d'études spécialisés ont répondu. Un premier classement établi par la commission d'appel d'offres assistée de l'atelier d'urbanisme du PNRLF, de l'UDAP et du CAUE, a permis d'auditionner les 3 meilleurs candidats.

Il en ressort que le bureau d'études Fonseca-Raphaneau d'Aubenas répond aux critères demandés tant sur les aspects méthodologiques et humains que sur l'aspect financier.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir le bureau d'études Fonseca-Raphaneau pour 22 100€ HT et de demander les subventions les plus larges possible auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne (50%).

Objet : Programme de voirie 2016 : choix des entreprises :

Michel Tallobre, vice-président de la commission voirie, soumet au conseil les offres des entreprises qui ont répondu à la consultation. Après analyse et avis de la commission d'appel d'offres, il en ressort que les offres des entreprises suivantes sont les plus avantageuses :

- travaux d'aménagement de la voirie communale, entreprise Broc de St Paulien pour 39 880.80€ HT
- travaux de grosses réparations de voirie, entreprise Colas Rhône Alpes de Pagnac pour 21 460€ HT

M. le Maire ajoute qu'en raison des violents orages qui se sont abattus mi-juin sur la commune, il a été demandé à l'entreprise Broc de chiffrer les dégâts causés sur les voies communales lesquels s'élèvent à 13 050.80€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de confier le programme de voirie 2016 aux entreprises Broc et Colas pour les montants respectifs de 52 431.80€ HT (39 880.80€+13 050.80€) et 21 460€ HT et autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Objet : PAC : création d'une nouvelle participation pour des eaux usées « assimilées domestiques » :

M. le Maire rappelle que par délibération du 06 décembre 2013, le conseil municipal a décidé d'instaurer la PAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) pour les constructions nouvelles et

existantes au tarif unique de 4 000€ HT ; le fait générateur étant le raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Il expose au conseil que ce tarif de 4 000€ HT peut paraître excessif pour le raccordement d'immeubles où sont exercées des activités produisant des eaux usées dites « assimilées domestiques » (commerces, services, locaux de stockage...). Conformément à l'article L1331-7-1 du Code de la santé publique, il propose au conseil d'instaurer une nouvelle participation d'un montant de 2 000€ HT pour ce type de locaux neufs ou existants dont des eaux usées sont dites « assimilées domestiques ».

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 10 voix pour, 1 contre (H. Marrel) et 3 abstentions (M. Tallobre, P. Helleputte, E. Tauleigne) d'instaurer une nouvelle participation à l'assainissement collectif au prix de 2 000€ HT pour les immeubles produisant des eaux usées « assimilées domestiques » neufs ou existants.

Le tarif de 4 000€ HT reste inchangé pour toutes les autres constructions nouvelles ou existantes.

Objet : Chauffage : contrat pour l'évacuation des cendres et des suies :

L'entreprise Vacher de Polignac propose d'évacuer la benne à cendres pour 240€ HT (2 Aller-retour à chaque fois) et le big-bag des suies pour 110€ HT auxquels il convient d'ajouter le traitement en installation de stockage de déchets non dangereux pour 130€ HT. Le contrat est prévu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant l'expiration de la période en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de passer un contrat avec l'entreprise Vacher pour l'évacuation et le traitement des cendres et suies de la chaufferie aux conditions ci-avant présentées et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Objet : Chauffage : contrat pour la vérification des installations électriques et de désenfumage :

M. le Maire soumet au conseil les offres des deux bureaux de contrôle qui ont été consultés pour la vérification des installations électriques et de désenfumage. Après analyse et avis de la commission d'appel d'offres, l'offre de Socotec d'un montant de 680€ HT est la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir le bureau de contrôle Socotec pour 680€ HT

Objet : Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics :

Le conseil décide à l'unanimité, de renouveler son adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de gestion pour les 4 prochaines années (2017-2020) en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics.

Objet : Avis à donner sur la demande de renouvellement et d'extension de la carrière de Monlet :

M. le Maire informe le conseil que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur la demande de la SARL Jalicot visant à exploiter une carrière de roches massives à Monlet. Cette demande fait l'objet d'une enquête publique consultable du 6 juin au 7 juillet 2016 en mairies de Monlet, de Félines, de St Pal de Senouire, de Sembadel et d'Allègre.

La carrière en question a été exploitée pendant 12 ans et demi par cinq exploitants, le contrat prenant fin en 2016, la SARL Jalicot (filiale d'Eurovia) demande le renouvellement du contrat pour une période de 30 ans ainsi qu'une extension du site.

Plusieurs élus d'Allègre ont rencontré le commissaire enquêteur qui leur a confirmé que le conseil municipal devait s'exprimer sur la totalité du projet et pas uniquement sur l'impact du projet à Allègre.

Le conseil s'exprime sur les points suivants :

- La rue du Mont Bar n'est pas aménagée pour recevoir le trafic que va produire la carrière, c'est une rue et non une route, elle n'est pas suffisamment calibrée (trottoirs étroits). Elle traverse une zone urbaine habitée et très fréquentée (école, EHPAD, maison de santé, commerces). Les nuisances sonores sont certaines et les risques d'accidents réels. Cette question de sécurité mobilise d'ailleurs les élus aux niveaux de l'entrée Nord, de l'entrée Sud et du carrefour de la Poste/école.
- L'extension demandée s'effectue en direction du village de Varennes de Monlet en surplomb de la carrière, à 375m de la première maison. Les précédents exploitants n'ont jamais tenus leurs engagements à savoir le carénage, le capotage des machines, l'arrosage et la plantation de haies. L'espoir que le nouvel exploitant réduise les nuisances est mince.
- L'exploitation de la carrière apportera de l'activité à Allègre du fait du passage des camions notamment dans la restauration.

Considérant les éléments ci-avant exposés et après un long échange argumenté, il est procédé à un vote à bulletin secret à la demande du tiers des conseillers présents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce par 3 voix pour et 11 voix contre la demande de renouvellement et d'extension de la carrière de Monlet par la Sarl Jalicot.

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au

Maire :

Déclarations d'intention d'aliéner :

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune : B-2052, 1 rue G. Breul

2. Informations sur l'activité de la CCPA :

M. le Maire rend compte au conseil de la réunion qui s'est tenue à la communauté d'agglomération du Puy en Velay en vue de préparer l'entrée des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017 dont la CCPA. Plusieurs questions sans réponse jusqu'à lors ont été éclaircies notamment dans les domaines de l'urbanisme, des transports scolaires, des ordures ménagères, de l'eau et de l'assainissement et de la petite enfance.

3. Questions des conseillers et du public :

Néant

4. Informations de la municipalité :

Collège : 217 élèves feront leur rentrée au collège du mont Bar. La création de deux ateliers l'un artistique et l'autre axé sur le développement économique, verront le jour à la rentrée ainsi qu'une section football.

Ecole laïque Jean Macé : dans le cadre du RPI, l'ensemble des élèves d'Allègre et Monlet seront regroupés à l'école d'Allègre les vendredis après-midis, de 13h30 à 15h00 : temps scolaire et de 15h00 à 16h30 : activités périscolaires.

Sécurisation de l'entrée Nord : le projet pourrait être porté par le Conseil général dans le cadre des crédits d'intérêt locaux (CIL).

Séance levée à 22h00.